

---  
**AVIS DE DÉPÔT**

---  
**Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de  
Saint-Valéry-Vittefleur**

---  
**Ministère chargé des Transports / Direction générale de l'Aviation civile**  
---

Le public est informé que le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Saint-Valéry-Vittefleur a été approuvé par arrêté n° PTDA2425864A du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Il a été publié au Journal officiel de la République française le 8 octobre 2024.

Ce plan est déposé pour être tenu à la disposition du public pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, dans les mairies : Auberville-la-Manuel, Butot-Venesville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Ingouville, Malleville-les-Gres, Neville, Ocqueville, Paluel, Saint-Riquier-es-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Valéry-en-Caux, Veulettes-sur-Mer, Vittefleur.

Il est également consultable en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.geoportailurbanisme.gouv.fr>, rubrique cartographie, onglet servitudes d'utilité publique.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes susvisées.